|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |
|  | | Genève, le 23 juillet 2025 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 50**  CE 17/XY | **Aux:**  – Administrations des États Membres de l'Union  **Copie:**  – Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;  – Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 17;  – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;  – Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17 de l'UIT-T;  – Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  – Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Tél.: | +41 22 730 6206 |
| Télécopie: | +41 22 730 5853 |
| Courriel: | [tsbg17@itu.int](mailto:tsbg17@itu.int) |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1062 (anciennement X.shcd), X.1238 (anciennement X.sgc-rcs), X.1128 (anciennement X.mt-feature), X.1129 (anciennement X.mt-integrity), X.1130 (anciennement X.tg-fdma), X.1457 (anciennement X.str-irs), X.1753 (anciennement X.gdsml) et X.1649 (anciennement X.sgmc), et des Recommandations révisées UIT-T X.1250 et X.1631, qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T (Genève, 3‑11 décembre 2025)** | |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 17 de l'UIT-T (Sécurité) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion physique, qui se tiendra à Genève du 3 au 11 décembre 2025. L'ordre du jour et tous les renseignements utiles concernant cette réunion seront présentés dans la Lettre collective [4/17](https://www.itu.int/md/T25-SG17-COL-0004/en).

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et l'emplacement des projets de Recommandations UIT-T qu'il est proposé d'approuver.

NOTE 1 DU TSB – Aucune justification UIT-T A.5 n'a été soumise pour ces textes déterminés.

NOTE 2 DU TSB – À la date de la présente circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces textes déterminés. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx).

3 La présente circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **21 novembre 2025** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuels changements à opérer qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A black text on a white background

AI-generated content may be incorrect.Seizo Onoe  
Directeur du Bureau de la normalisation  
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1  
Résumé et emplacement du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations  
UIT-T X.1062 (anciennement X.shcd), X.1238 (anciennement X.sgc-rcs), X.1128  
(anciennement X.mt-feature), X.1129 (anciennement X.mt-integrity), X.1130  
(anciennement X.tg-fdma), X.1457 (anciennement X.str-irs), X.1753  
(anciennement X.gdsml) et X.1649 (anciennement X.sgmc), et  
des Recommandations révisées UIT-T X.1250 et X.1631

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1062 (anciennement X.shcd) [[SG17-R6](https://www.itu.int/md/T25-SG17-R-0006/fr)]

Cadre relatif au renforcement des capacités humaines en matière de sécurité

Résumé

La cybersécurité est un domaine vaste et en constante évolution, qui exige un apprentissage et un développement des compétences permanents. Cette Recommandation établit un cadre relatif au renforcement des capacités humaines en matière de sécurité, lequel vise à fournir des orientations pour la formation des spécialistes et des professionnels de la sécurité par le renforcement de leurs compétences et la reconnaissance de leurs aptitudes et connaissances en matière de sécurité au sein de leur organisation.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1238 (anciennement X.sgc-rcs) [[SG17-R7](https://www.itu.int/md/T25-SG17-R-0007/fr)]

Lignes directrices relatives à la lutte contre les spams envoyés sur les messageries des services de communication enrichis (RCS)

Résumé

Cette Recommandation contient des spécifications relatives à des orientations et à des catalyseurs techniques permettant aux fournisseurs de services de communication enrichis (RCS) d'empêcher la diffusion de spams sur la base des spécificités des services RCS, et vise à définir le mécanisme de prévention et de gestion des spams pris en charge par le client des services RCS.

Elle reprend l'architecture des services RCS définie dans la norme de l'Association GSM (GSMA) [b‑GSMA RCC.07] et porte essentiellement sur les solutions d'atténuation des risques liés aux spams dans la messagerie RCS.

# 3 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1128 (anciennement X.mt-feature) [[SG17‑R8](https://www.itu.int/md/T25-SG17-R-0008/fr)]

Fonctionnalités de sécurité utilisées pour l'évaluation de la sécurité des terminaux mobiles

Résumé

Les terminaux mobiles, en particulier les téléphones intelligents, changent la manière de travailler et le mode de vie des personnes. Par exemple, les paiements par mobile sont en plein essor, car les consommateurs utilisent leur terminal mobile dans le cadre de leur mode de vie moderne et dynamique. En outre, de plus en plus d'entreprises autorisent leurs employés à accéder à leurs services à l'aide de terminaux mobiles personnels. Cependant, la sécurité des terminaux mobiles représente, en l'état, un défi de taille pour les services d'applications mobiles. En effet, les utilisateurs peuvent, à leur insu, mettre leur terminal à la merci de logiciels malveillants et ainsi risquer de se faire voler des données sensibles.

Cette Recommandation décrit des fonctionnalités de sécurité utilisées pour évaluer la sécurité des terminaux mobiles et contient des informations sur la manière dont les parties prenantes concernées pourraient utiliser lesdites fonctionnalités de sécurité.

# 4 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1129 (anciennement X.mt-integrity) [[SG17‑R9](https://www.itu.int/md/T25-SG17-R-0009/fr)]

Lignes directrices de sécurité visant à assurer l'intégrité des terminaux mobiles

Résumé

L'objectif d'assurer l'intégrité des terminaux mobiles consiste à garantir qu'un terminal mobile se comporte comme prévu. Cela signifie que le matériel, le micrologiciel et les logiciels (par exemple, le système d'exploitation ou les applications préinstallées) du terminal mobile n'ont été compromis d'aucune façon ni par aucun moyen. Si l'auteur d'une attaque compromet le logiciel ou le micrologiciel, modifie la configuration du matériel (par exemple, la mémoire morte ou les cellules de rétention) ou modifie ce dernier (par exemple, la mémoire flash), il peut contrôler ou entraver la fonctionnalité du terminal mobile.

Lorsqu'un terminal mobile est mis sous tension, il commence par une phase de démarrage afin de vérifier les composants matériels et de charger un ou plusieurs modules logiciels. Ensuite, le terminal mobile entre dans une phase d'exécution et atteint un état opérationnel dans lequel il est prêt pour l'utilisation prévue. Afin de corriger les vulnérabilités et les faiblesses des micrologiciels/logiciels, le terminal mobile doit être mis à jour de temps en temps. C'est ce qu'on appelle la phase de mise à jour du micrologiciel/logiciel. Chacune de ces phases est l'occasion pour l'auteur d'une attaque de faire peser des menaces sur la sécurité de l'intégrité du terminal mobile.

Cette Recommandation analyse les menaces pour la sécurité pesant sur les terminaux mobiles pendant la phase de démarrage, la phase d'exécution et la phase de mise à jour du micrologiciel/logiciel. Elle définit les exigences et donne des lignes directrices en matière de sécurité pour assurer l'intégrité des terminaux mobiles.

# 5 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1130 (anciennement X.tg-fdma) [[SG17-R10](https://www.itu.int/md/T25-SG17-R-0010/fr)]

Lignes directrices techniques pour la détection des activités malveillantes commises à travers des applications installées sur les dispositifs mobiles

Résumé

En raison de l'utilisation généralisée des dispositifs et des applications mobiles, ces dernières sont devenues un vecteur important des activités malveillantes. Les applications malveillantes peuvent, par exemple, prendre l'apparence d'applications de crédit ou d'achat authentiques dans le but de tromper les utilisateurs. Afin de détecter et d'empêcher ces activités malveillantes, on se fie généralement aux avis laissés dans les boutiques d'applications et aux alertes émises par les logiciels de sécurité installés sur les dispositifs mobiles. Cependant, cette solution se heurte à plusieurs obstacles. Bien que les avis susmentionnés puissent aider à bloquer les applications malveillantes, les fraudeurs mettent au point continuellement de nouvelles techniques pour échapper à la détection et contourner ces avis. En outre, certaines applications malveillantes sont distribuées via des plates-formes tierces où les utilisateurs sont encouragés à les télécharger et à les installer. Les logiciels de sécurité mobile se concentrant principalement sur la détection des virus et des vulnérabilités des applications, il est difficile d'identifier efficacement les applications malveillantes conçues précisément pour mener des activités malveillantes.

Les applications mobiles malveillantes agissent généralement pendant quatre étapes, à savoir le téléchargement, l'installation, l'exécution et l'incitation au paiement. Chaque étape présente des risques distincts.

Lors du téléchargement et de l'installation, les applications malveillantes prennent souvent l'apparence d'applications authentiques afin d'éviter d'être détectées par les logiciels de sécurité. Elles pourront également implanter des chevaux de Troie sur le dispositif mobile à ce stade.

Au moment de leur exécution, ces applications pourront voler des informations relatives à l'utilisateur à l'aide des chevaux de Troie implantés, ou tromper les utilisateurs en se faisant passer pour des applications authentiques de sorte que ceux-ci communiquent de leur plein gré des données sensibles.

Lors de l'étape de l'incitation au paiement, les applications malveillantes instaurent généralement un climat de confiance en offrant de petites récompenses ou de petits gains par divers procédés. Une fois le lien de confiance avec les utilisateurs établi, elles les incitent à transférer de l'argent. Dans certains cas, la tromperie est directe, par exemple lorsqu'une application se fait passer pour une application d'achat authentique afin d'abuser des utilisateurs peu méfiants.

Le processus de détection et de prévention des activités malveillantes dans son ensemble est particulièrement complexe et nécessite une coordination étroite entre les dispositifs mobiles et les applications. Cette Recommandation vise à analyser les caractéristiques des applications malveillantes et les risques qu'elles présentent à différentes étapes, notamment lors du téléchargement, de l'installation, de l'exécution et de l'incitation au paiement, et à proposer une solution technique complète permettant de détecter et d'empêcher les activités malveillantes, sur la base des interactions entre les dispositifs et les applications mobiles.

# 6 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1457 (anciennement X.str-irs) [[SG17-R11](https://www.itu.int/md/T25-SG17-R-0011/fr)]

Menaces et exigences en matière de sécurité relatives aux services de recommandation d'informations

Résumé

Les services de recommandation d'informations sont largement employés dans différents sites web et différentes applications. Ils jouent par exemple un rôle important dans la diffusion d'informations à vocation éducative. Grâce à eux, les utilisateurs peuvent aisément trouver les ressources éducatives adéquates dans la masse des informations disponibles, ce qui favorise leur apprentissage et en améliore l'expérience. Pour autant, les problématiques de sécurité inhérentes à ces services, comme les menaces contre l'intégrité des données, l'empoisonnement de ces dernières ou encore les attaques par évasion, ne peuvent être négligées.

Cette Recommandation propose une analyse des menaces et des exigences en matière de sécurité relatives aux services de recommandation d'informations. Elle établit la liste des menaces qui les visent et détaille les exigences de sécurité destinées à les contrer.

# 7 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1753 (anciennement X.gdsml) [[SG17-R12](https://www.itu.int/md/T25-SG17-R-0012/fr)]

Lignes directrices visant à garantir la sécurité des données en utilisant l'apprentissage automatique dans l'infrastructure de mégadonnées

Résumé

Dans l'infrastructure de mégadonnées, il existe de nombreuses menaces de sécurité dans le processus de collecte, de stockage, de traitement et de gestion des données. La façon de surveiller et d'analyser les menaces compromettant la sécurité des données et d'y répondre de manière dynamique et intelligente est un problème à résoudre dans l'infrastructure de mégadonnées. L'apprentissage automatique a des capacités d'acquisition automatique des connaissances et de reconnaissance des formes, qui permettent de détecter des menaces potentielles pour la sécurité et des comportements anormaux à partir d'une grande quantité de données, afin que des mesures défensives puissent être prises en amont. L'utilisation de la technologie de l'apprentissage automatique pour le renforcement de la sécurité des données est progressivement devenue nécessaire dans l'infrastructure de mégadonnées.

Cette Recommandation vise à analyser les menaces compromettant la sécurité des données dans l'infrastructure de mégadonnées et les scénarios dans lesquels l'apprentissage automatique peut être utilisé pour protéger la sécurité des données dans cette infrastructure, et contient des lignes directrices relatives à l'utilisation de cet apprentissage pour la protection de la sécurité des données dans l'infrastructure de mégadonnées.

# 8 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1649 (anciennement X.sgmc) [[SG17-R14](https://www.itu.int/md/T25-SG17-R-0014/fr)]

Lignes directrices relatives à la sécurité de l'environnement multi-nuage

Résumé

Cette Recommandation fournit une vue d'ensemble de l'environnement multi-nuage, sa définition et le contexte de son apparition. Elle donne en outre une analyse des risques de sécurité et définit des lignes directrices appropriées pour atténuer les risques de sécurité dans l'environnement multi‑nuage.

# 9 Projet de Recommandation révisée UIT-T X.1250 [[SG17-R15](https://www.itu.int/md/T25-SG17-R-0015/fr)]

Capacités de base pour l'amélioration de l'interopérabilité dans la gestion d'identité

Résumé

Le présent document décrit les principales dispositions relatives au développement et au déploiement de systèmes de gestion d'identité structurés et interopérables au sein de réseaux de télécommunication et de réseaux informatiques, garantissant la protection de la vie privée et le respect des politiques régionales. Il porte notamment sur les modèles structurés de gestion d'identité pour des échanges d'identité sécurisés et efficaces, la protection et la fourniture d'attributs d'identité et la découverte de fournisseurs de services d'identité. Il traite également de l'interopérabilité entre les plates-formes d'identité, des mesures de sécurité visant à atténuer les menaces, de l'audit à des fins de conformité et de l'importance de la facilité d'utilisation et de l'évolutivité. L'objectif global est de créer des systèmes de gestion d'identité robustes, transparents et adaptables qui améliorent la confiance, la sécurité et l'expérience des utilisateurs dans le cadre des interactions numériques, dans le respect des normes réglementaires.

# 10 Projet de Recommandation révisée UIT-T X.1631 [[SG17-R13](https://www.itu.int/md/T25-SG17-R-0013/fr)]

Mesures de sécurité de l'information fondées sur la norme ISO/CEI 27002 pour les services en nuage

Résumé

Les lignes directrices contenues dans cette Recommandation | Norme internationale s'ajoutent aux lignes directrices exposées dans la norme ISO/CEI 27002:2022 et les complètent.

Plus précisément, cette Recommandation | Norme internationale donne des conseils à l'appui de la mise en œuvre des contrôles de sécurité de l'information pour les clients de services en nuage (clients CSC) et les fournisseurs de services en nuage (fournisseurs CSP). Certains conseils s'adressent aux clients CSC qui mettent en œuvre les contrôles, tandis que d'autres visent à aider les fournisseurs CSP dans la mise en œuvre de ces contrôles. La détermination des contrôles appropriés en matière de sécurité de l'information et le niveau d'utilisation des conseils prodigués dépendront des résultats de l'évaluation des risques correspondants et de l'existence d'éventuelles exigences légales, réglementaires, contractuelles ou autres en matière de sécurité de l'information propres à l'informatique en nuage.

Annexe 2  
Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 50:  
Consultation sur le texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1062 (anciennement X.shcd), X.1238 (anciennement X.sgc-rcs), X.1128 (anciennement X.mt-feature), X.1129 (anciennement X.mt-integrity), X.1130 (anciennement X.tg-fdma),  
X.1457 (anciennement X.str-irs), X.1753 (anciennement X.gdsml)  
et X.1649 (anciennement X.sgmc), et des Recommandations  
révisées UIT-T X.1250 et X.1631

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  Union internationale des télécommunications  Place des Nations  CH-1211 Genève 20, Suisse | **De:** | [Nom]  [Rôle/titre officiel]  [Adresse] |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 | **Télécopie:** |  |
| **Courriel:** | [tsbdir@itu.int](mailto:tsbdir@itu.int) | **Courriel:** |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 50, je souhaite vous faire connaître par la présente le point de vue de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1062 (anciennement X.shcd)** | **Autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1238 (anciennement X.sgc-rcs)** | **Autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1128 (anciennement X.mt-feature)** | **Autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1129 (anciennement X.mt-integrity)** | **Autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1130 (anciennement X.tg‑fdma)** | **Autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1457 (anciennement X.str-irs)** | **Autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1753 (anciennement X.gdsml)** | **Autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1649 (anciennement X.sgmc)** | **Autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de Recommandation révisée UIT-T X.1250** | **Autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de Recommandation révisée UIT-T X.1631** | **Autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| **N'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]